

Clermont-Ferrand, le 8 décembre 2008

Adhésion aux recommandations AFEP/MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées

Lors de sa réunion du 5 décembre 2008, le Conseil de surveillance de Michelin a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Le Conseil de surveillance de Michelin considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de Michelin.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère Michelin pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 226-10-1 du code de commerce à compter de l'exercice en cours.

